

# Organisation du temps de travail dans la FPH

La gestion du temps de travail est une gestion complexe et parfois « chronophage ». La réalisation et la gestion des plannings au quotidien par les responsables de service nécessitent non seulement l'application de la réglementation mais également d'obtenir le décompte du temps de travail réalisé par les agents.

Cette formation a pour objectif de rappeler les règles de gestion de temps de travail et d'optimiser le temps passé dans la réalisation des plannings en passant par la mise en place de roulements correspondants aux besoins de terrain et d'astuces pour la gestion au quotidien.

## Durée : 14 heures (2 jours)

### Profils des stagiaires

- Cadres de Santé, IDEC
- Responsables de Service

### Prérequis

Gestion de plannings

### Tarifs SARL

- En intra : 1300 euros par journée soit 2600 euros + Frais de déplacements sur devis
- Modifications et adaptations, Tarifs sur devis

## Objectifs pédagogiques

- Appliquer la réglementation et les bases de la gestion du temps de travail
- Maitriser l'élaboration et la gestion de planning au quotidien
- Comprendre et maitriser le suivi des compteurs des agents mensuellement et annuellement
- Être capable d'élaborer un roulement dans le cadre de l'annualisation

## Contenu de la formation

### Jour 1 Matin (3 heures 30)

- La réglementation
  - Les lois et décrets
  - La jurisprudence
- Les bases de la gestion du temps de travail dans la FPH
  - Les repos
  - Les congés
  - Le temps partiel
  - Les absences

### Jour 2 Matin (3 heures 30)

- Gestion de planning
  - Le Compteur des agents
- Élaboration de roulements
  - Méthodologie
  - Définition des ETP

### Jour 1 Après-midi (3 heures 30)

- Gestion de planning
  - Les étapes d'élaboration des plannings
  - Quantification du temps de travail

### Jour 2 Après-midi (3 heures 30)

- Élaboration de roulements
  - Élaboration d'un roulement
  - Mise en pratique avec les besoins du terrain et les effectifs

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

Joelle Granjon Cadre Supérieur de Santé, Formatrice, Auditrice  
Formatrice sur un logiciel de plannings depuis 10 ans

### Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Quiz en salle, Vidéos
- Mises en pratique
- Élaboration d'un roulement

### Lieu de la formation :

Dans vos locaux (salle de formation), maximum 10 personnes  
A distance dans une classe virtuelle, maximum 8 personnes

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

KAETLIS, SARL au capital de 1 000 euros, Immatriculée au Tribunal de Commerce de Montpellier SIRET : 953 775 749 00013  
Numéro de déclaration d'activité : 76341230834 (auprès du préfet de région d'Occitanie)

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Formulaires d'évaluation de la formation.

**Délai d'inscription** : 4 semaines

### Validation :

Attestation de formation

**Accessibilité aux situations de handicap** : Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour toute situation de handicap et mettons tout en œuvre pour nous tourner vers les partenaires spécialisés.